

FICHE D'INFORMATIONS LEGALES / D.E.R

LA SOCIETE

INVESTMENT-FUNDS.COM, SAS au capital de 7.500 € min,
27 Place de la Madeleine - 75008 PARIS
RCS PARIS : 810.493.494 - CODE APE : 6619B
TVA intra : FR 21810493494
Représentée par Mme LORIETTE Julie
Nom Commercial : Family-Office.com

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Le cabinet est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (**ORIAS**) sous le numéro **15002843 (SAS INVESTMENT-FUNDS.COM)** (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

- **CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** susceptible de fournir des conseils en investissement de manière **Non Indépendante** au sens de l'article 325-5 du RG AMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), sous le numéro : **E008142** association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org

- **IAS (Intermédiaire en Assurance)** Courtier d'assurance ou de réassurance, niveaux I et II, Type B (non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et non indépendant)

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier: 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet: <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

- Le cabinet dispose de la **Compétence Juridique Appropriée (CJA)** nécessaire pour pouvoir délivrer des conseils. (Master II droit des affaires - Master II Ingénierie du Patrimoine)

Il est par ailleurs :

- **Agent immobilier** : Transaction sur immeubles et fonds de commerce « ABSENCE DE GARANTIE FINANCIERE ; SANS MANIEMENT DE FONDS POUR COMPTE DE TIERS »

Carte n° : CPI 7501 2018 000 036 719 Valable jusqu'au : 11/10/2021

Délivrée par : CCI de Paris Île-de-France le : 12/10/2018

Le Président ou le Vice-Président : RESTINO Dominique

L'activité est contrôlable par la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) adresse courrier : Ministère de l'Économie et des Finances, Télédocus 151, 139, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12 et internet : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf>

Le cabinet dispose conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en **Responsabilité Civile Professionnelle** et d'une **Garantie Financière** suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances souscrites auprès de :

MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9

Numéro de police : **114240090**

	CIF	COA	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle	2.000.000 €	3.000.000 €	
Garantie financière	115.000 €		110.000 €

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur : www.anacofi.asso.fr

MODE DE FACTURATION ET DE REMUNERATION

La lettre de mission validera le mode et le niveau de rémunération du Cabinet ainsi que le niveau de frais et honoraires prélevés au client.

Les honoraires sont calculés par rapport au temps passé nécessaire à la bonne réalisation de la mission, sur la base d'un taux horaire de 75€ HT.

Pour certaines prestations, des forfaits peuvent être mis en place en fonction de la demande selon le barème figurant ci dessous.

CONSEIL EN STRATEGIE PATRIMONIALE

- Rendez-vous de découverte de la situation et premiers échanges : *Gratuit*
- Etude patrimoniale, successorale et/ou fiscale :à *partir de 500 Euros*
 - Situation patrimoniale actuelle
 - Identification des enjeux à court, moyen et long terme
 - Analyse et optimisation de l'organisation patrimoniale

ACCOMPAGNEMENT A L'INVESTISSEMENT ET SUIVI

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

- Mise en place d'investissements
..... Rétrocession de commissions par les partenaires selon barème en annexe
- Suivi d'investissements
.....Rétrocession de commissions par les partenaires selon barème en annexe

NB : Ces commissions liées au suivi permettent la fourniture des services suivants :

- Vérification régulière de l'adéquation de l'investissement à la situation du client
- Fourniture à la demande des relevés de situation (en plus d'une situation annuelle)

AUTRES MISSIONS ET FORFAITS

- Accès client en ligne sur le site <https://family-officers.com/> à partir de 90 euros
- Aide à la déclaration d'impôt sur le revenuà partir de 120 euros
 - Préparation de la (des) déclaration(s)
 - Préconisations d'optimisations
- Aide à la déclaration d'Impôt sur la Fortune Immobilièreà partir de 80 euros
 - Préparation de la déclaration
 - Préconisations d'optimisations
- Stratégie Retraiteà partir de 350 euros
 - Calcul des droits acquis et projections sur les droits à venir
 - Définition des différents scénarios de départ
 - Stratégies à mettre en place et optimisations

- Accompagnement patrimonial globalForfait de 120 à 640 Euros/an
 - l'établissement de vos déclaration d'impôts (2042, 2044, 2047, 2072....ISF)
 - l'accès au site internet <https://family-officers.com> afin de consulter les documents conservés dans une « chambre blanche » sécurisée, ainsi que la situation de vos contrats,
 - le conseil sur vos placements financiers (arbitrage, switch sans frais supplémentaire)
 - le conseil juridique et administratif par mail ou téléphone sur l'ensemble des sujets en lien avec votre patrimoine,
 - la rédaction des courriers

PRINCIPAUX PARTENAIRES COMPAGNIES et FOURNISSEURS

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de Rémunération
APRIL	Compagnie d'assurance	Courtage	Commissions
INSURED PRO	Compagnie d'assurance	Courtage	Commissions
ENTORIA	Compagnie d'assurance	Courtage	Commissions
NORTIA	Intermédiaire assurance	Courtage	Commissions
Vie Plus	Compagnie d'assurance	Courtage	Commissions
Swiss Life	Compagnie d'assurance	Courtage	Commissions
ALPHEYS INVEST	Compagnie d'assurance	Courtage	Commissions
AFI-ESCA	Compagnie d'assurance	Courtage	Commissions

Aucun partenaire ne détient de participation dans INVESTMENT-FUNDS.COM

MODE DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer avec vous par entretiens physiques, courrier postal ou par tous moyens de télécommunications (téléphone, emails). Vous disposerez également d'un espace personnel sur notre site internet pour la réception et l'envoi de documents confidentiels.

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées sous la responsabilité de Julie LORIETTE qui agit en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

La collecte des données à caractère personnel présente un caractère obligatoire et a pour finalité la gestion de la relation commerciale et la gestion de la relation clientèle (souscription à des produits d'investissement que nous vous proposons et le suivi de la relation client).

Cette collecte permettra à votre conseiller de respecter ses obligations réglementaires relatives à la connaissance client lors de la souscription et/ou de la mise à jour des données clients édictées :

- aux articles L541-8-1 4° du Code monétaire et financier et 325-8 du Règlement général de l'AMF applicables aux conseillers en investissements financiers,
- à l'article L132-27-1 du Code des assurances applicable aux intermédiaires en assurance,

Les informations collectées sont susceptibles d'être transmises à nos prestataires, à nos fournisseurs en cas d'intermédiation de produit, à nos autorités de tutelle et associations professionnelles en cas de contrôle.

Pour les besoins du stockage technique, vos données seront centralisées chez les prestataires suivants avec lesquels nous avons mis en place les garanties appropriés liées à la sécurité et à la protection de vos données personnelles OVH – en Hauts-de-France.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Madame LORIETTE Julie – family-julie@sfr.fr ou INVESTMENT-FUNDS.COM - 27 Place de la Madeleine 75008 PARIS.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

Annexe 1: Barème des commissions perçues par le cabinet dans le cadre de la mise en place ou du suivi d'investissements intermédiés par INVESTMENT-FUNDS.COM

Remarque importante: Les tarifs ci-contre sont donnés à titre indicatif; ils sont non contractuels et révisables sans préavis. Seules les "Lettres de mission" établies et signées d'un commun accord avec les clients et les documents de souscription de chaque produit, engagent le cabinet. Le détail de la rémunération du Cabinet perçue sous forme de commissions, peut être communiqué lors de chaque opération.

Commissions perçues dans le cadre de la mise en place d'investissements

Assurance-Vie, Contrats de Capitalisation, PEA Assurance, PEP :

- Le client est informé que le Cabinet est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits (part incompressible généralement de 0,5% sauf contrats en ligne).
- Les frais d'entrée appliqués par le cabinet sont dégressifs en fonction des montants investis :

Montant d'investissement	Frais d'entrée
< 100 000 euros	3%
< 250 000 euros	2,75%
< 500 000 euros	2,5%
< 750 000 euros	2,25%
<1.000.000 euros	2%
>1.000.000 euros	1,75%
Versements programmés	4%

- Dans certains contrats, la souscription des parts de SCPI engendre un supplément de frais dont 5 à 10% sont rétrocédés au Cabinet.

Compte titres, PEA bancaire, PEA-PME

Non côté :

- Ordre d'achat : 200 euros HT sans rétrocession au cabinet
- En règle générale, 4 à 6% des montants investis sont rétrocédés au cabinet.
Cette rémunération versée par les gestionnaires est neutre pour les clients.

Produits structurés :

- Ordre d'achat : 200 HT euros sans rétrocession au cabinet
- Produits structurés : Rémunération moyenne calculée sur la base de la durée de vie des titres comprise entre 0,3% et 1,5% annuels du montant des titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

OPCVM

- Frais de souscription : Le client est informé que le Cabinet est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits (part incompressible généralement de 0,5%).

Epargne Retraite Madelin et PERP

- En règle générale, le Cabinet est rémunéré en moyenne à hauteur de 5% des cotisations annuelles versées sur la durée du contrat.

Epargne Salariale

- Frais de dossier à la mise en place: 500 euros HT
- Le client est informé que le Cabinet est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits (part incompressible de 0,5%).

FCPI-FIP

- Le client est informé que le Cabinet est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits (part incompressible généralement de 0,5%).

Immobilier :

- Le Promoteur verse au cabinet en général 5% à 7% HT du prix de vente C'est un mode de rémunération et un montant habituel pour les agents immobiliers.
- Pour les SCPI, lors de la souscription, la société de gestion verse au cabinet de 3,75% à 6% du prix de d'achat.
- Honoraires cabinet TTC, Sur le prix de vente immobilier

Tranche de prix de vente	Honoraire en % TTC
De 1 524€ à 16 000€	12,00 %
De 16 000€ à 23 000€	11,50%
De 23 000€ à 32 000€	11,00%
De 32 000€ à 46 000€	10,00%
De 46 000€ à 54 000€	9,50%
De 54 000€ à 62 000€	9,00%
De 62 000€ à 69 000€	8,50%
De 69 000€ à 77 000€	8,00%
De 77 000€ à 92 000 €	7,50%
De 92 000€ à 107 000€	7,00%
De 107 000€ à 122 000€	6,50%
Au-delà de 122 000€	6,00%

Prévoyance et Santé (hors prévoyance et santé collectives)

Les assureurs versent au courtier une rémunération égale à :

- Pour certains produits : 30% de la prime de la 1ère année et 10% des primes les années suivantes.
- Pour d'autres produits : 15% des primes de chaque année.

Prévoyance et santé collectives

- En règle générale : les assureurs versent au courtier une rémunération égale à 5% du montant des primes

Produits non cotés en nominatif

- En règle générale, 4 à 6% HT des montants investis sont rétrocédés au cabinet.

Cette rémunération est neutre pour les clients.

Le réinvestissement de capitaux dans le cadre d'une société à l'IS ne donne pas lieu à commission lors de la souscription (frais d'entrée à 0%)

Commissions perçues dans le cadre du suivi des investissements financiers

En France, le suivi des investissements est rémunéré par la rétrocession aux distributeurs d'une partie des frais de gestion des produits, ce qui présente 2 avantages pour les clients :

- 1) La rémunération est liée à l'évolution de vos placements, à la hausse comme à la baisse.
- 2) La rémunération de tous les intervenants est incluse dans les frais qui sont annoncés. Cette rémunération n'engendre donc aucun surcoût par rapport à une souscription en direct auprès du fournisseur (banquiers, assureurs...)

Les frais des produits des banques et des assureurs avec lesquels le Cabinet travaille sont dans les normes du marché et figurent sur les conditions générales des produits.

Assurance-vie, Contrats de Capitalisation, PEA Assurance, PEP

- Fonds en Euros : entre 16% et 50% des frais de gestion selon l'assureur et le contrat.
- Unités de compte et OPCVM (hors SCPI et produits structurés) : entre 30% et 50% des frais de gestion/frais liés aux OPCVM.
- SCPI : en moyenne entre 30% et 50% des frais de gestion du contrat.
- Produits structurés : Rémunération moyenne calculée sur la base de la durée de vie des titres comprise entre 0,3% et 1,5% annuels du montant des titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
- Arbitrages : Hors arbitrages gratuits prévus au contrat, la rémunération du cabinet est de 0,20% à 1% du montant arbitré suivant les montants et les produits.
- Les mandats: Lorsque le client choisit ce mode de gestion, les frais sont de 0,3% à 0,6% des montants sous gestion (en sus des frais de gestion), suivant la société de gestion et le type de mandat. Environ la moitié est rétrocédée au cabinet, qui a un rôle de conseil auprès des clients et de contrôle de la qualité de la prestation et de méthodes utilisées par le gestionnaire.

Compte titres, PEA bancaires, PEA-PME

Non côté & Produits structurés:

- Droits de garde : 0,5% HT dont 0,2% acquis au Cabinet. **OPCVM**
- Entre 0,2% et 0,4% des montants sous gestion sont rétrocédés au **Cabinet Epargne**

Salariale

- Unités de compte et OPCVM : entre 10% et 15% des frais de gestion/frais liés aux OPCVM.

FCPI-FIP

- En règle générale, 0,9% à 1,2% des montants sous gestion sont rétrocédés au Cabinet

Produits non côtés en nominatif

- Entre 0 et 0,9% des montants sous gestion sont rétrocédés au Cabinet

Annexe 2 : TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13 et 20/11/13)

MODALITES DE SAISINES DE L'ENTREPRISE :

Pour toute réclamation le service réclamation de notre cabinet peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : INVESTMENT-FUNDS.COM

27 Place de la Madeleine 75008 PARIS

Par téléphone : 06.16.52.73.66

Par mail : family-julie@sfr.fr

Le cabinet INVESTMENT FUNDS.COM s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Accusé de réception : 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation sauf si la réponse elle-même est apportée dans ce délai.
- Envoi de la réponse : 2 mois maximum par rapport à la date de réception de la déclaration sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Coordonnées des Médiateurs de l'ANACOFI et de l'AMF :

Adresse du Médiateur de l'Anacofi : Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

Adresse du Médiateur de l'AMF : Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

Adresse du Médiateur de l'Anacofi – Immo : Médiation de la consommation - ANM Conso
62 rue Tiquetonne
75002 PARIS
<https://www.anm-conso.com/>

Adresse du Médiateur de l'Anacofi – Assurance : La médiation de l'assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX

<http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Une charte de la médiation est disponible sur simple demande.